



**Municipalité
Cronay**

Préavis municipal n° 2-2019 du 8 mai 2019

Au Conseil général pour sa séance du 24 juin 2019

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Finances

Les comptes de l'exercice 2018 bouclent avec un excédent de revenus de fr. 40'881.11 alors que le budget prévoyait un bénéfice de fr. 6'140.00.

Le montant encaissé des impôts sur le revenu est supérieur de fr. 12'443.81 à ce qui avait été porté au budget. L'impôt foncier reste stable. Par contre, le montant de l'impôt sur la fortune est moins élevé de fr. 13'989.95 que prévu au budget.

Suite au bon résultat de l'année, un fonds de réserve d'un montant de fr. 60'000.00 a été créé pour les travaux futurs.

Administration

La Municipalité fonctionne bien, grâce notamment à la bonne ambiance de travail entre ses membres et le bon suivi des dossiers de chaque dicastère, ainsi qu'à l'excellent travail et la disponibilité de notre secrétaire municipale et de notre boursière.

Mme Evelyne Vagnières, notre nouvelle boursière depuis le 1^{er} janvier 2018, fournit un excellent travail et la collaboration avec la Municipalité fonctionne très bien.

Le nouveau règlement sur la distribution de l'eau est rentré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Sur le plan pratique, les travaux du chemin de la Baumaz ont été effectués. Ces travaux avaient fait l'objet d'un préavis.

L'étude pour le projet d'assainissement de la butte de la ciblerie a commencé en 2018 et un montant de fr. 1'426.80 a déjà été payé. Nous vous rappelons que le coût total de ces travaux sera divisé entre les six communes utilisatrices du stand de tir.

Temples et cultes

Des négociations ont lieu pour adapter le salaire des organistes, jusqu'à maintenant sans succès : toutes les communes de la Paroisse n'ayant pas encore trouvé un accord. Notre participation aux salaires des organistes reste donc stable. Pour 2018, elle est de fr. 1'573.70.

Police

Le poste de gendarmerie mobile et de proximité est venu deux fois dans notre commune en 2018. Il est à disposition des citoyens pour déposer une plainte pénale ou remplir les formulaires pour des objets que l'on aurait trouvés ou perdus. Il est aussi à disposition pour toutes autres questions en lien avec la sécurité en général. Il s'agit d'un vrai poste de gendarmerie qui vient rejoindre la trentaine d'autres ouverts dans le canton. Il mobilise deux ou trois gendarmes, l'un à bord pour l'accueil et un ou deux qui patrouillent, à pied ou à vélo, dans la localité.

Les dates de passage de ce poste mobile sont communiquées par avis au pilier public et sur le site Internet de notre commune.

Jetons de présence du Conseil général

Le montant des jetons de présence du Conseil général pour l'année 2018, soit fr. 282.00, a été versé aux classes de l'école de notre village.

Bâtiments

Grande salle

Suite à la tempête de début janvier 2018, quelques tuiles et créneaux du toit se sont envolés. Le montant des dégâts s'est élevé à fr. 2'087.00, pris en charge par l'ECA pour fr. 1'887.00.

Lors d'une location, une porte des WC a été cassée. Montant de la réparation, fr. 1'125.00, facturé au responsable de la location.

Le contrôle périodique des engins de gymnastique a été effectué pour un montant de fr. 1'875.00.

En raison de son obsolescence, le matelas de réception de saut a été remplacé pour la somme de fr. 2'840.00.

Ancienne cure

La transformation des armoires murales pour notre bureau communal s'est élevée à fr. 5'585.00, à quoi s'est ajoutée la peinture des faces intérieures des portes pour fr. 626.00.

Collège

Le remplacement de la moquette par du parquet dans une des chambres du 4,5 pièces du collège a été effectué pour une somme de fr. 2'510.00, à quoi se sont ajoutés des travaux de peinture des murs pour fr. 626.00.

Ancienne laiterie

A la suite d'un coup de vent à mi-décembre 2017, la garniture autour des panneaux solaires thermiques a été endommagée. La réparation provisoire s'est élevée à fr. 1'140.00.

Un drainage a été rendu nécessaire suite à l'observation de la percolation d'eau à travers un mur de la cave d'un des locataires. Montant des travaux : fr. 3'159.00.

Police des constructions

Permis de construire délivrés durant l'année 2018

Plantier Djamilah et Alain, Brodard Rodrigue et Catherine, Brodard Anne- Marie	Construction d'une maison de 2 logements contigus, parcelle 116.
Gilliand-Meystre Line, Meystre Viviane	Rénovation totale d'une maison unifamiliale, ECA 52, rue du Château 5.
Bruand René – p.v. à Thomas Jérôme et Emilie	Construction d'une villa, parcelle 3, rue du Crêt 32A.
Viquerat Pierre – p.v. à Favre Simon Home & Bois	Transformation du bâtiment ECA 3 par la création de 2 logements.

Autorisations de travaux accordées durant l'année 2018

Bruand René	Déplacement du pavillon de jardin.
Maccagni Giovanni et Emanuelle	Réfection des volets de leur bâtiment ECA 104, couleur gris anthracite.
Maturo Fabio et Caterina	Pose d'un revêtement en pierres sur la façade du garage.
Club de pétanque Cron'Boules	Pose de dalles devant le chalet.
Flaction Denis	Réfection du pan côté église de la toiture du rural.
Boss Philippe et Anne-Lise	Entretien façade sud – remplacement des lames en bois, de 3 fenêtres, d'une porte balcon, de volets et stores et de la barrière du balcon.
Calderara Laurence	Installation d'une pompe à chaleur air-eau.

Routes et chemins

Comme chaque année, le balayage de nos rues a eu lieu au début du mois de mai, pour un montant de fr. 762.00.

Le nettoyage des rues principales, ainsi que des grilles en bordure de route, ont été effectués par l'entreprise Cand-Landi pour un montant de fr. 4'596.75.

Suite aux inondations du 31 mai 2017, des travaux ont été réalisés à la demande de plusieurs propriétaires. Rehaussement de la ligne de pavés en limite communale, réfection d'une banquette en enrobé et création d'une nouvelle grille dépotoir, pour un montant total de fr. 16'618.70.

Des travaux de réparation et de stabilisation du chemin de la Baumaz-la Crausaz ont également été effectués pour un montant de fr. 33'226.30, auxquels s'ajoutent les honoraires du bureau Ilex, de fr. 13'000.00, pour l'étude et la surveillance, obligatoire pour la demande de subvention au Service des Améliorations foncières.

Le coût total de l'entretien des chemins et des routes est de fr. 70'350.40.

Eclairage public

Nous n'avons constaté aucune défaillance ou panne sur notre éclairage public en 2018.

Début 2019, suite à la pollution lumineuse mise en avant par les médias et certains habitants de notre commune, nous avons décidé de réduire l'intensité de six lampadaires de la rue du Petit-Borgeaud et de la rue du Château, pour essai. Cette intervention a un coût de fr. 80.-- par luminaire. A retenir que nous en avons plus de 50 dans le village...

Forêts

Environ 50 stères de bois de feu ont été achetés par des habitants de Cronay.

La forêt est une charge importante pour notre commune, notamment due à la somme allouée aux soins au jeune peuplement, au fauchage et à l'entretien des chemins.

Le coût total d'entretien de nos forêts pour 2018 est de fr. 54'244.80.

Step

Une nouvelle centrifugeuse pour la déshydratation des boues de notre step a été achetée. Notre participation est de fr. 11'052.80.

Eau potable

En 2018, nous avons acheté 21'753 m³ d'eau à l'Association de La Menthue, au prix de fr. 1.70 le m³ (HT), pour un montant total de fr. 36'980.10. De juillet 2017 à juin 2018, nous avons vendu 18'565 m³, au prix de fr. 1.90 le m³, pour un total de fr. 35'273.50.

Trois bornes hydrantes ont été remplacées pour un montant de fr. 4'981.15, remboursé par l'ECA à raison de 50 %.

Ecoles

A la rentrée scolaire 2018, 48 élèves domiciliés à Cronay ont rejoint les bancs d'école sur les sites de Cronay, Pomy, Cuarny et Yvonand, représentant au 31 décembre, un coût de fr. 3'611.65 par élève, en augmentation de fr. 170.30 par rapport à l'année précédente. Bien que le nombre d'enfants scolarisés reste stable, la hausse de la participation financière à l'établissement scolaire est due entre autres, à la mise en place de containers de type Portakabin à l'automne 2018 sur le site d'Yvonand ainsi qu'à des problèmes d'infiltration d'eau et d'étanchéité sur le site de Brit (salle de gym et pavillon des classes enfantines). Cette année scolaire, les deux classes de Cronay sont occupées par des élèves de 3P et 5P.

Le projet de salle de gym triple à Yvonand et sous le coup d'une opposition. Le tribunal a été saisi, ce qui bloque et retarde d'autant le début des travaux. Des solutions temporaires devront être trouvées sur différents sites scolaires pour pouvoir permettre aux enfants de pratiquer les trois périodes hebdomadaires d'activité physique obligatoires.

Le Canton a tardé pour se positionner sur l'Arrêté du Tribunal fédéral concernant la gratuité des activités *extra-muros*. Celui-ci va finalement entrer en vigueur à la rentrée 2019 et aura des répercussions sur les finances de notre Association scolaire en augmentant fortement le poste budgétaire des activités extrascolaires qui seront retenues. Elles pourraient donc représenter une hausse de 70 à 100 francs du coût de l'élève à charge des communes. La démographie et les frais dévolus à l'école obligatoire vont connaître une forte augmentation ces prochaines années en lien avec la construction de la salle de gym triple à Yvonand et la mise en place de la journée à école continue ainsi qu'un projet d'agrandissement du collège de Pomy.

Petite enfance

Jusqu'à fin 2018, avec 44 places à la garderie du Château de Sable, 36 places pour les écoliers dans le bâtiment modulaire d'Yvonand, 12 places à Pomy ainsi que 12 places supplémentaires pour le repas de midi à la salle des combles de l'administration communale pour l'antenne des Castors, le réseau Rymaje a connu une stabilité dans le fonctionnement de ses deux structures, affichant tout de même un taux d'occupation de plus de 97% de sa capacité totale. Cette situation va évoluer avec le déménagement début 2019, de l'antenne de Pomy sur le site de la grande salle où 24 enfants pourront être accueillis quatre jours par semaine. Pour pouvoir répondre à la demande grandissante de la prise en charge des enfants scolarisés, l'offre sera par la suite élargie le mercredi pour le repas de midi sur le site de Pomy.

La couverture des coûts totaux du réseau se répartit entre la participation financière des parents pour 43%, les communes pour 35% et la FAJE pour 22%. Notre contribution aux deux structures s'élève à fr. 56'793 pour 2018 (fr. 4'620.00 de contribution-socle et fr. 52'173.00 pour la répartition du déficit) contre fr. 44'983.00 pour 2017, représentant 7% du total de la fréquentation du réseau, contre 6% une année auparavant.

L'accueil familial de jour (mamans de jour) est géré par l'ARAS d'Yverdon (Association régionale de l'action sociale), à laquelle il est versé une contribution-socle annuelle de 5 francs par habitant. En 2018, une accueillante agréée était inscrite et reconnue pour l'accueil en milieu familial. La volonté de la politique cantonale se dessine afin de prévoir des mesures permettant de valoriser et encourager la garde familiale institutionnelle des enfants de 0 à 12 ans.

Déchetterie

En 2018, la quantité de déchets produits par notre commune a été en légère diminution. Nous avons évacué 19 tonnes de papier-carton, 22 tonnes de déchets incinérables-encombrants, 19 tonnes de verre, 6 tonnes de matériaux inertes et 6 tonnes de ferraille qui sont facturés à notre commune. En retour, nous percevons une rétrocession financière sur les ordures ménagères, le verre et le papier-carton.

Pour l'année 2018, STRID nous a crédité la somme de fr. 5'342.75 pour 17,5 tonnes de déchets ménagers sur laquelle a été prélevé 10% pour les couches-culottes, alèses et autre matériel de soins. En 2017, le retour sur la taxe au sac était de fr. 8'071.15 pour 23,4 tonnes de déchets ménagers.

Informatique

Début 2018, le poste de travail de la secrétaire a été remplacé et celui de la boursière sera changé en 2019. Le site internet de la commune a de son côté, subi une refonte complète au début de l'été.

CONCLUSIONS

La Municipalité demande au Conseil général,
vu le rapport de la Commission de gestion,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



F. Tanner



La Secrétaire :



A. Viquerat